

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
17	18

Date de la convocation
18/06/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET
DE SECURISATION DE
VOIRIE AVENUE DE
LA REPUBLIQUE**

TRANCHE 2

**DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
REGION OCCITANIE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210624-DE12-240621-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



SEANCE DU 24 JUN 2021

**DELIBERATION N° 12
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- G. CHANEAC (procuration à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Le Maire indique au Conseil municipal que les travaux d'aménagement de voirie de la RD 18, tranche 1, vont se terminer d'ici un à deux mois. Il est nécessaire de programmer dès à présent la tranche 2, et pour ce, de prévoir les financements possibles.

Il propose de solliciter la Région Occitanie, comme pour la première tranche. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 512 691,70 € HT et la maîtrise d'œuvre à 18 528 € HT soit un total de 531 219,70 € HT.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

FINANCEUR	MONTANT	%
ETAT (DETR 2022)	100 931 €	19 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	193 364 €	36,40 %
CONSEIL REGIONAL	56 309 €	10,6 %
FONDS DE CONCOURS NIMES METROPOLE	74 371 €	14 %
AUTOFINANCEMENT	106 244,70 €	20 %

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide le plan de financement de la tranche 2 ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie, pour l'aménagement de la Tranche 2 de la traversée de Saint Chaptes RD 18 pour un montant de 531 219,70 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER